



## Covid-19

### Communiqué aux entreprises du BTP

**Ce 25 mars, l'Etat, le gouvernement, la Fédération Calédonienne du Bâtiment et des Travaux Publics et les organisations patronales se sont mis d'accord sur le principe de la continuité de l'activité pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics.**

Les autorités sont conscientes des difficultés existantes, ce qui a amené le gouvernement, l'Etat, la FCBTP et les organisations patronales à se mettre d'accord sur les dispositions suivantes :

**Les entreprises qui ne peuvent pas assurer la sécurité de leurs salariés et mettre en place les gestes barrières, ou celles empêchées de fonctionner correctement (chantiers bloqués, inaccessibles, arrêtés par le maître d'ouvrage, dont les sous-traitants sont en interruption d'activités ...) sont invitées à proposer des congés payés à leurs salariés (lorsqu'elles sont en mesure de pouvoir les financer) ou à se mettre en chômage partiel dans les conditions réglementaires actuelles à partir du jeudi 26 mars et jusqu'au 6 avril dans un premier temps.**

Nous continuons à travailler avec le gouvernement à un plan de continuité des activités pour identifier comment les entreprises du secteur qui auraient cessé leur activité pourraient reprendre le 6 avril, en assurant la mise en œuvre des gestes barrières

**L'ensemble des organisations professionnelles restent mobilisées pour les entreprises du BTP**

**Nous vous tiendrons informés régulièrement.**

FCBTP  
Silvio PONTONI

U2P-NC  
Jean Louis LAVAL

MEDEF-NC  
Daniel OCHIDA

CPME-NC  
Yann LUCIEN